

COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

SYNTHESE DE L'AVIS AU GOUVERNEMENT POUR UNE REFORME DU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

16 FEVRIER 2012

Cet avis rédigé par Françoise Vergès et approuvé par l'ensemble des membres du CPMHE en séance plénière le 16 février 2012, insiste sur la nécessité de passer à une nouvelle étape dans le travail de mémoire de la France sur les héritages de la traite et de l'esclavage engagé depuis l'adoption de la loi du 21 mai 2001. Il est marqué par l'installation d'un comité de personnalités auprès du gouvernement en 2004 et l'instauration en 2006 d'une journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition, le 10 mai.

Constatant avec satisfaction les progrès en cours dans la connaissance d'une histoire longtemps occultée, tant en raison de l'amplification des travaux de recherche en France que de l'inscription dans les programmes scolaires, cet avis considère toutefois que le temps des médiations culturelles et citoyennes est venu, que ce soit à travers la réalisation du projet de Centre des mémoires de la traite et de l'esclavage ou au moyen d'un renforcement du rôle et des moyens du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage.

EST D'ABORD RAPPELEE LA SPECIFICITE DE L'ESCLAVAGE COLONIAL ET LES ALEAS DE SA MEMOIRE EN FRANCE DONT DECOULE LA LOI DU 21 MAI 2001 TENDANT A LA RECONNAISSANCE DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE EN TANT QUE CRIME CONTRE L'HUMANITE

Progressivement la recherche permet de prendre la mesure d'un temps, celui de la traite négrière et de l'esclavage colonial, qui a perduré durant plus de trois siècles, mettant en relation trois continents et qui a imprégné les strates les plus profondes de la société française et européenne – de sa jurisprudence à ses goûts culinaires.

S'agissant de la France, l'abolition de l'esclavage en 1848 s'accompagna de la volonté officielle de tourner la page et d'oublier le passé. S'installa dès lors un long silence de près d'un siècle effaçant l'esclavage du récit national. C'est ainsi que furent occultés non seulement les héritages complexes de cette histoire mais la voix propre des esclaves et de leurs descendants.

Cent cinquante ans après l'abolition de 1848, la mobilisation conjointe d'associations, d'intellectuels et de descendants d'esclaves le 23 mai 1998 brisa enfin le silence, libérant un processus de reconnaissance qui a conduit à l'adoption à l'unanimité, le 10 mai 2001 de la loi tendant à la reconnaissance de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité.

L'institution de l'esclavage et les combats qui ont finalement conduit à son abolition constituent des étapes essentielles dans l'élaboration de l'Etat de droit et de l'idéal de citoyenneté républicaine et démocratique. Le lent travail de réappropriation par la société française de l'histoire de la traite et de l'esclavage répond à des enjeux civiques : il permet à chacun, d'où qu'il vienne, de ne pas être esclave de l'esclavage et il replace la réflexion sur les enjeux de la lutte contre l'esclavage au cœur de l'idéal républicain.

EST ENSUITE RAPPELEE L'IMPORTANCE DE LA MISE EN PLACE, EN APPLICATION DE LA LOI DU 21 MAI 2001, D'UN COMITE DE PERSONNALITES QUALIFIEES AUPRES DU GOUVERNEMENT AYANT LA RESPONSABILITE DE PROPOSER DES ACTIONS EN VUE DE L'INSCRIPTION DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE DANS L'HISTOIRE COMMUNE.

Revenant sur les grandes étapes de la mise en œuvre de la loi du 21 mai 2001 pour partie sous l'impulsion du comité mis en place par le gouvernement, cet avis expose la signification du dispositif mémoriel et commémoratif singulier qui articule les dates propres dans les territoires d'Outre-mer, la journée à la mémoire des victimes de l'esclavage et la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition. Il rappelle également que l'ambition du Comité vise la réinscription de cette histoire dans celle de l'Europe et du monde.

Les deux comités qui se sont succédé, le CPME (2004-2009) puis le CPMHE (2009-2012) ont placé au cœur de leur action la circulation de la parole et la transmission des connaissances. Des préconisations concrètes ont été faites dans le domaine de l'éducation, de la recherche mais également de la mise en valeur des patrimoines tant matériels qu'immatériels qui constituent les legs de cette histoire, ainsi pour le développement de médiations à travers la création contemporaine.

L'esclavage a laissé des traces visibles et invisibles sur notre territoire, dans les territoires d'Outre-mer comme dans l'hexagone. L'histoire de l'esclavage n'est pas celle d'un groupe mais celle de la France toute entière. La réappropriation par tous de cette histoire favorise la constitution de cet espace commun où des mémoires jusque-là fragmentées et abandonnées à leur enfermement peuvent converser et se relier à la faveur d'un récit partagé.

Au XXI^e siècle, la figure de l'esclave et les formes de l'esclavage colonial interrogent le fondement même de nos sociétés démocratiques. Cette interrogation ne se limite pas aux frontières de la France. C'est la raison pour laquelle le Comité a toujours pris soin d'inscrire aussi cette histoire et ses héritages dans ses dimensions européenne et mondiale, des mondes de l'Atlantique à l'Océan Indien.

Au fil des années, en dépit de ses faibles moyens, tirant sa légitimité tant des demandes de la société et des exigences de la loi, le Comité a été reconnu comme un interlocuteur de référence tant au niveau international que national. Après huit ans d'existence, toutefois, le temps est venu de repenser son rôle et ses moyens.

EST ENFIN DEMANDEE LA MISE EN PLACE PAR LE GOUVERNEMENT D'UNE MISSION POUR UNE REFORME DU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE AFIN DE REPOINDRE AUX BESOINS ACTUELS DE LA SOCIETE ET A LA FRAGMENTATION DES MEMOIRES ISSUES DE LA COLONISATION.

Au temps de l'inscription symbolique doit suivre celui des médiations citoyennes et d'un dépassement de la propension française à la fragmentation et à l'enfermement des mémoires issues de la longue histoire de la colonisation.

Le premier vecteur de cette médiation sociale et citoyenne autour de cette histoire et de ses héritages réside dans la création du Centre des mémoires de l'esclavage, centre de ressources, de documentation et de rencontres, préconisé dès 2005 par le Comité, et qui a fait, en 2007, l'objet d'un rapport de préfiguration confié à Edouard Glissant.

Le temps est venu de réincorporer, de manière ouverte et apaisée, dans la conscience historique nationale, la traite, l'esclavage et l'ensemble du passé colonial et impérial de la France. Pour une part, le destin commun s'est élaboré sur la prescription de l'oubli : oubli de l'esclavage après l'abolition, oubli de la colonisation après les indépendances. Mais cet oubli a cristallisé les mémoires blessées de pans entiers de la société et sclérosé une part de la conversation civique, rendant le présent incompréhensible. Tout se passe comme si l'histoire de la traite et de l'esclavage, et plus généralement de la colonisation, n'avaient plus rien à nous apprendre, restant enfermées dans un jugement moral. Or, de fait, l'histoire de l'esclavage et les temps de la colonisation interrogent le destin de la France et son inscription dans le monde.

Afin de permettre à la société française de franchir une nouvelle étape, le CPMHE souhaite que soit mise en place une mission de préfiguration sur son avenir pour redéfinir, au terme d'une consultation large, ses objectifs, ses assises officielle et administrative et ses moyens.

Comme le conclut Françoise Vergès dans cet avis adressé au gouvernement, « *l'effort de comprendre libère et apaise. Plonger dans le gouffre de l'esclavage colonial, c'est travailler ensemble à se libérer des chaînes du passé, pour que ses fantômes deviennent des ancêtres qui trouvent leur juste place parmi ceux qui ont fait l'histoire. En proposant d'aller plus loin dans cette plongée, notre ambition est de permettre à l'ensemble des composantes de la société française de dépasser son aliénation au passé colonial et de retrouver le sens et le goût d'une communauté de destins ouverte sur le monde.* »